

VILLE:

ARRÊTÉ MUNICIPAL D'IMPRATICABILITÉ DE TERRAINS

TRANSMISSION D'ARRETE MUNICIPAL D'INTERDICTION

SEUL CE DOCUMENT SERA PRIS EN COMPTE POUR TOUTE(S) TRANSMISSION(S) D'INTERDICTION. IL DOIT IMPERATIVEMENT ETRE ACCOMPAGNÉ DE LA NUMERISATION DE L'ORIGINAL DE L'ARRÊTÉ MUNICIPAL. Ce document doit être numérisé et envoyé par mail à l'aide de l'adresse « adfsm@lfnfoot.com » exclusivement.

STADE :
CLUB :
PÉRIODE D'INTERDICTION : du au
RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES OBLIGATOIRES:
TERRAIN CONCERNÉ (appellation, référence :)
COMPÉTITIONS & MATCHS INTÉRESSÉS :
2
3
TERRAIN CONCERNÉ (appellation, référence :)
COMPÉTITIONS & MATCHS INTÉRESSÉS :
2
3
TERRAIN CONCERNÉ (appellation, référence :)
COMPÉTITIONS & MATCHS INTÉRESSÉS :
2
3